



Relogement durant procédure de divorce

Par **Michel Pierre**, le **17/08/2018** à **18:43**

Bonjour

Mon amie va entamer une procédure de divorce avec son mari, et nous souhaitons nous installer ensemble dans une location. Je suis administrativement célibataire, tandis qu'elle est mariée sous le régime de la communauté des biens.

Comment pourrions nous procéder pour un bail de location d'un appartement en commun? Est-ce que les revenus pris en compte sont bien les siens plus les miens pour établir un loyer maximum? Comment les gens font-ils généralement dans ce genre de situation?

Merci!

Pierre

Par **youris**, le **17/08/2018** à **19:48**

Bonjour,

si votre amie était mariée sous le régime légal, tant que la communauté existe, les revenus de votre amie appartiennent à la communauté.

en outre si votre amie vit avec vous, son mari pourrait demander un divorce pour faute (adultère).

salutations